

Soutien aux victimes d'infractions au sens de la Loi fédérale sur l'aide aux victimes (LAVI)

Reconnaître une victime et situer mon action

Description

Le cours débutera avec une présentation générale de la LAVI (historique, volonté du législateur, statistiques, coûts et enjeux politiques, types de victimes concernées).

Dans un deuxième temps, les aspects psychologiques traversés par les victimes d'infractions seront explicités (notions sur le stress et le traumatisme). Les actes d'ordre sexuel (prévention et conséquences) seront également abordés.

Les droits des victimes et les différentes étapes de la procédure pénale, les demandes de réparation pour tort moral et d'indemnisation du dommage seront présentés, ainsi que les possibilités d'actions auprès des tribunaux civils. La dernière demi-journée sera consacrée à l'établissement de liens avec la pratique des participant-e-s.

Ce cours s'adresse aux personnes travaillant dans le champ de l'action médico-sociale au sens large (CSR, CMS, SPJ, OTG, soignant-e-s...) souhaitant approfondir leurs connaissances de la LAVI et mieux savoir comment soutenir et orienter leurs usagers et leurs usagères face à cette problématique.

Les intervenant-e-s du Centre LAVI Vaud (PROFA) collaborent pour ce cours avec des avocat-e-s, psychologues et d'autres spécialistes de l'aide aux victimes.

Contenu

- situer la LAVI dans le filet social suisse
- comprendre les procédures au niveau pénal, administratif et civil
- comprendre les aspects psychologiques (notions de traumatisme et de stress) et les actes d'ordre sexuel (prévention et conséquences)
- connaître ses possibilités d'actions
- acquérir des outils de détection des personnes concernées

Intervenants

Profa Centre LAVI avec divers spécialistes de la problématique

Délai d'inscription

30 octobre 2011

Dates

30 novembre, 1er et 2 décembre 2011

Prix

CHF 200.-

Ce cours est subventionné par la Confédération suisse (OFJ)

Programmes des trois journées

Responsable de formation et présent sur les trois jours

- Christophe Dubrit, chef de service du Centre LAVI (Profa) Vaud

Intervenants du Centre LAVI (Profa) selon les thèmes de formation

- Mme Marie-Laurence Pernecker, Intervenante LAVI
- Mme Pascale Haldimann, Intervenante LAVI
- M. Pierre Jaquier, Intervenante LAVI
- M. Alain Noble, Intervenante LAVI

Collaboration domaine Juridique

- Me Isabelle Jaques, avocate, spécialiste FSA en responsabilité civile et droit des assurances

Collaboration domaine Psychologique

- Intervenante pas encore définit

Collaboration domaine de la problématique des actes d'ordres sexuels

- Famille Solidaire, Mme Thérèse Cuttelod, Psychologue FSP, Coordinatrice Clinique
- Faire Le Pas, Mme Elisabeth Ripoll, Psychopédagogue et thérapeute
- MIRA, service de prévention des abus sexuels, M. Marco Tuberoso, Psychologue, Coordinateur MIRA

30 novembre

Présentation générale de la LAVI	<ul style="list-style-type: none"> • historique, volonté du législateur • statistiques, coûts et enjeux politiques • mots clés et principes LAVI
Procédures Juridiques	<ul style="list-style-type: none"> • pénale • civile • justice de paix • administrative

1er décembre

Aspects psychologiques	<ul style="list-style-type: none"> • notions de stress et de traumatisme • symptômes post traumatiques • débriefing et autres traitements
Spécificités des victimes d'actes d'ordres sexuels	<ul style="list-style-type: none"> • prévention et définition, question de comportements • AOS sur enfants / symptômes et spécificités • AOS vécu dans l'enfance

2 décembre

Différents types de victimes LAVI	<ul style="list-style-type: none"> • violences domestique et du fait d'auteurs connus • circulation routière • violences urbaines • victime de traite, mariage forcés.
Lien entre la pratique des participants et les différentes interventions	<ul style="list-style-type: none"> • études de situations / travail en groupe • vignettes LAVI

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR FORMATIONS COURTES

A remplir *lisiblement* s.v.p. Seuls les bulletins entièrement complétés seront pris en considération.

Cours	Employeur (nom de l'institution).....
.....	Adresse prof.....
Intervenant-e	NPA..... Localité.....
Dates complètes	E-mail prof. @
Nom	Tél. prof.....
Prénom.....	Facturation à l'employeur? oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Date de naissance..... Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Pour un cours de niveau II, veuillez indiquer à quelle date vous avez suivi le niveau I :
Adresse privée.....
NPA..... Localité.....
Tél. privé
E-mail privé..... @	Coût de la formation
Portable (natel)

J'ai pris connaissance des conditions de désistement ci-contre et les accepte.

Date *Signature*

Remarques

1. Conditions de désistement

En cas de désistement pour une formation durant les 14 jours qui la précèdent, la moitié du montant de celle-ci est retenu ou exigé.

Si le désistement a lieu à partir du premier jour de cours, le montant total du prix du cours est retenu ou exigé.

En cas de désistement en dehors des délais mentionnés ci-dessus, et quel que soit le motif, un montant de CHF 60.– est retenu ou exigé.

Seuls les désistements ou annulations écrits sont pris en considération.

HAUTE ÉCOLE DE TRAVAIL SOCIAL ET DE LA SANTÉ · EESP · LAUSANNE

Unité de formation continue

Ch. des Abeilles 14

1010 Lausanne

tél. 021 651 03 10

fax 021 651 03 15

formation.continue@eesp.ch
